

SERVICE : POLICE MUNICIPALE

**TRAVAUX DEPOSE ET POSE DE MAIN COURANTE
ESCALIERS RENECROS - POSTE DE SECOURS
ACCES RENECROS - GOLF HOTEL
QUAI DE LA CONSIGNE – OFFICE DU TOURISME
SARL LABERNE**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,
VU la demande datée du 18 juin 2018 de l'entreprise SARL LABERNE tel : 04 94 98 73 64 sise : RN8 – Quartier
la Gouorgo – 83330 LE BEAUSSET (e-mail : glaberne@orange.fr),
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités
en objet.

– ARRETONS –

ARTICLE 1° : Les travaux de dépose et pose de main courante aux accès suivants – Escaliers Renècros – Poste de Secours, l'accès Renècros – Golf hôtel et Quai de la Consigne – Office du Tourisme sont autorisés :

DU MARDI 26 JUIN 2018 AU JEUDI 28 JUIN 2018

ARTICLE 2° : Pour permettre la réalisation de ces travaux, le stationnement de tous les véhicules sera interdit au droit du chantier et l'escalier de Renècros menant au Poste de Secours sera fermé aux piétons en amont et en aval. L'accès aux sanitaires et douches sera conservé

ARTICLE 3° : L'entreprise sera chargée de baliser la zone de travaux et prévoir un périmètre de sécurité pour les piétons.

ARTICLE 4° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

ARTICLE 5° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

ARTICLE 6° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **22 JUIN 2018**

Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol

Pour le Maire
Conseillère Municipale
Déléguée à la Sécurité
Valérie BOURON



Valérie Bouron

Réf. : AP/